

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP),
- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours externe d'accès à une liste d'aptitude aux fonctions de maître dans les établissements privés sous contrat du second degré (CAFEP-CAPLP),
- Vu l'arrêté du 20 novembre 2025 nommant les présidents des jurys des concours externes du CAPLP et des CAFEP-CAPLP ouverts au titre de la session 2026,
- Vu l'arrêté du 10 mars 2026 nommant le jury du concours externe du CAPLP et du CAFEP-CAPLP, section économie et gestion option commerce et vente, pour la session 2026,
- Vu les propositions du président du jury,

ARRETE

Article 1 : Sont nommés pour les épreuves d'admission du concours susvisé :

Examineurs spécialisés

M. Igor ALTCHENKO
Personnel de direction

Académie de NANTES

M. Cédric CANTALOUBE
Professeur certifié

Académie de BORDEAUX

Mme Stéphanie GROUFFAL
Conseillère principale d'éducation

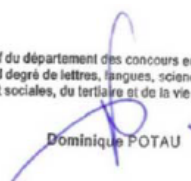
Académie de BORDEAUX

Mme Marie-Laure HERREYRE
Professeure de lycée professionnel

Académie de BORDEAUX

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 19 juin 2026

Le chef du département des concours enseignants du
second degré de lettres, langues, sciences humaines
et sociales, du tertiaire et de la vie scolaire

Dominique POTAU